

Objet	Conseil Municipal du 26 octobre 2023	Secrétaire de séance	T. Chevillet
Participants	L. Puche, C. Boudet, P. Bouisseren, D. Cauby, V. Corbière, M. Grima, L. L'Epine, J. M. Sotto, J. C. Vidal, T. Chevillet.		
Excusés	S. Tortosa, J. Cosentino, J. Bassan, A. Kachaou,.		
Absente	M. Chevillet (Gonzalez), A. Rolland, C. Clerc (Allié).		
Pouvoirs	S. Tortosa donne pouvoir à L. Puche, J. Cosentino donne pouvoir à T. Chevillet, J. Bassan donne pouvoir à J. C. Vidal.		

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès verbal.

2. Délibérations :

- 2.1 Validation de l'acte d'engagement de la reprise du lot 7 (Electricité) concernant la réhabilitation de l'ancienne école pour aménagement de la Mairie par une autre entreprise suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du marché.
- 2.2 Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 1 du marché réhabilitation de l'ancienne école pour aménagement de la Mairie - Lot 2 : plâtrerie, plafonds – entreprise AVIGNON Frères.
- 2.3 Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 2 du marché réhabilitation de l'ancienne école pour aménagement de la Mairie - Lot 1 gros œuvre maçonnerie – entreprise ALCOVER.
- 2.4 Choix de l'entreprise titulaire pour la création d'un réseau pluvial et la construction de trottoirs avenue du Petit train.
- 2.5 Proposition financière Eiffage pour un rabotage supplémentaire et mise à niveau des ouvrages avenue de la Gare

3. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Président de séance, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h 07.

Thierry Chevillet est nommé secrétaire de séance : 13 pour dont 3 pouvoirs.

1. Approbation du PV du 28/09/2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le PV du précédent conseil. Monsieur L. L'Epine conseiller municipal d'opposition souhaite revenir sur la délibération sur la taxe d'habitation concernant la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Il précise que le PV ne reflète pas ce qui a été voté et que les résidences secondaires ne sont pas concernées.

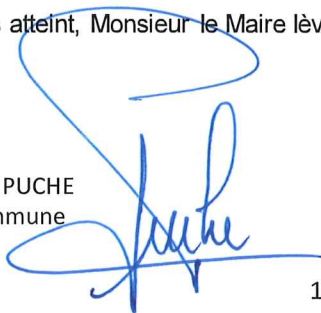
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait d'instituer une majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (THRS : Taxe d'Habitation Résidence Secondaire).

S'en suit un débat infructueux.

Monsieur L. L'Epine et Madame V. Corbière conseillers d'opposition quittent le conseil à 19h23.

Le Quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Monsieur Lionel PUCHE
Maire de la Commune



1/1

Monsieur Thierry CHEVILLET
Secrétaire de séance

